

PROGRAMME DE FORMATION

*Améliorer son orthographe et certifier ses écrits professionnels.
Passage de la Certification Voltaire.
(Formule FOAD)*

OBJECTIF	Développer les performances du stagiaire sur le plan de la maîtrise de la langue française à l'écrit.
PUBLIC VISÉ	Salariés et demandeurs d'emploi.
PRÉREQUIS	Disposer d'un ordinateur et avoir accès à internet.
DURÉE DE LA FORMATION	5 à 6 mois. 3 mois en mode « accéléré ». (durées indicatives)
ÉQUIVALENT EN NOMBRE D'HEURES	17 heures, se décomposant ainsi : <ul style="list-style-type: none">- 14 heures de formation à distance (FOAD)- 3 heures pour le passage de la certification.
LIEU DE LA FORMATION	Formation à distance. Pour le passage de la certification : 1 rue du Guesclin, 44019 NANTES

Modalités

Formation à distance (sur le site rire-et-corriger.fr) associant :

- la mise à disposition progressive de cent règles fondamentales
- des exercices corrigés en ligne
- des évaluations en ligne
- un bilan effectué par le formateur envoyé au stagiaire
- l'accès à un forum de discussion avec les autres participants
- un formateur disponible par mail.

Programme

14 heures de formation à distance : cent règles à maîtriser classées en quatre thèmes :

- homophones (en finir avec les confusions : est/et, à/a...)
- formes verbales et conjugaison (difficultés liées aux verbes du 3^e groupe, subjonctif...)
- accord des mots en phrase (adjectifs, participes passés...)
- orthographe d'usage (doubles consonnes, nombres...).

3 heures consacrées au passage de la Certification Voltaire.



Moyens pédagogiques et suivi de formation

Le suivi de l'apprentissage sur la plateforme « Rire et corriger » est prodigué par un formateur accrédité sous forme d'échanges par mails, de corrections et de bilans personnalisés des évaluations, sur la période indiquée par la convention de formation jointe à ce programme.

Le stagiaire a à sa disposition les règles, les exercices et les évaluations en ligne, ainsi qu'un forum qui lui permet d'échanger avec d'autres participants.

Sanction de la formation :

Examen de certification de niveau appelé « Certificat Voltaire » (3 heures).

CONVENTION DE FORMATION

(Article L.6353-1 du Code du travail, modifié par loi n°2014-288 du 5 mars 2014 - art. 5)

Veillez compléter, parapher et signer la convention de formation et le bon de commande, avant de les retourner à l'une des adresses suivantes :

- par mail : formation@rire-et-corriger.fr
- par voie postale (en 3 exemplaires) : Rire et corriger, 1 rue du Guesclin, 44019 NANTES.

Entre les soussignés :

1. L'organisme de formation :

Rire et corriger
n° de déclaration d'activité : 52 44 07556 44
n° de SIRET : 819 651 217 00013
1, rue du Guesclin
44019 NANTES

2. La société employeur :

Désignation Sociale :

N° de SIRET :

3. Le bénéficiaire de la formation :

Nom, prénom :

Fonction :

Adresse mail :

est conclue la convention suivante, en application de l'article L 6353-1 du Code du travail.

Objet et nature de la formation

Article 1^{er} - Objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme s'engage à organiser la réalisation d'une formation ouverte et/ou à distance nommée « **Améliorer son orthographe et certifier ses écrits professionnels – Certification Voltaire – Formule FOAD** » dans les conditions fixées par les articles suivants.



Article 2 - Objectif de la formation

En application de l'article L.6313-1, la présente action de formation professionnelle entre dans les catégories suivantes :

- actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ;
- actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française.

Article 3 - Modalités de mise en œuvre

3.1 - Contenu du dispositif et moyens pédagogiques mis en œuvre

Le dispositif pédagogique mis en œuvre comprend :

- La mise à disposition d'un espace de formation sur internet, accessible au stagiaire à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe personnel.

Cet espace de formation fournit les ressources pédagogiques nécessaires à la formation : leçons, exercices, corrections et évaluations.

Un espace de discussion est ouvert au groupe de stagiaires ; cet espace est modéré par le tuteur.

- Un tuteur par e-mail disponible durant la période de formation.
- l'accès à un forum de discussion avec les autres participants
- Un bilan de formation. Ce bilan est adressé au stagiaire.

Le détail du contenu pédagogique est fourni en annexe à la convention de formation. L'accès aux cours sur l'espace de formation se fera au fur et à mesure, en respect de la progression pédagogique définie.

3.2 - Modalités techniques

Les prérequis techniques à la formation à distance du stagiaire sont les suivants :

- L'entreprise met à disposition du stagiaire :
 - un accès au site internet **rire-et-corriger.fr** à l'aide d'un navigateur internet récent ;
 - un compte de messagerie électronique individuel (adresse e-mail).
- Le stagiaire autorise la réception d'e-mails en provenance du domaine **rire-et-corriger.fr**.

Article 4 – Durée estimée de la formation

Période de réalisation de la formation (*)	Du au
Durée forfaitaire totale de la formation décomposée comme suit : <ul style="list-style-type: none">• formation à distance (14 heures)• passage de la certification (3 heures)	Soit un total de 17 heures.

- Date prévisionnelle de l'examen du Certificat Voltaire (*) :/...../.....
- Formation d'une durée de 3 mois/6mois (rayer la mention inutile).
- Équivalent en nombre d'heures de formation : 17 heures.
- Lieu de formation : formation à distance.

(*) Les dates de formations et d'examens sont disponibles sur le site internet rire-et-corriger.fr ou par simple demande par mail à l'adresse contact@rire-et-corriger.fr.

Article 5 – Bénéficiaire de la formation

La licence et le suivi pédagogique sont acquis à l'usage exclusif du stagiaire désigné dans le cadre de la convention de formation.

Article 6 – Dispositions financières

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à :

DÉSIGNATION	MONTANT HT	MONTANT TVA (20 %)	MONTANT TTC
Certificat Voltaire - Améliorer son orthographe et certifier ses écrits professionnels – FORMULE FOAD	390,00 euros	78,00 euros	468,00 euros
Total du coût pédagogique de la formation			468,00 euros

Modalité du règlement : 30 jours à date de facture, par chèque ou virement.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera adressée au bénéficiaire. Il appartient au client de transmettre à son OPCA, si nécessaire, les documents de fin de formation reçus, pour une éventuelle prise en charge.

Article 7 – Sanction de la formation

A l'issue de l'apprentissage, le stagiaire passera le Certificat Voltaire, c'est-à-dire un QCM de 195 questions + une dictée qui sanctionneront son niveau par un score qu'il pourra afficher sur son CV. L'inscription au Certificat Voltaire se fait par le stagiaire, à l'aide d'un code d'accès personnel.

Article 8 – Mode de régularisation en cas d'inexécution totale ou partielle des stages prévus

En application de l'article L.6354-1 :

- En cas d'abandon par le stagiaire en cours de parcours, l'organisme de formation devra en être informé dans les meilleurs délais. Dans ce cas, les sommes versées à l'organisme de

formation en application de la présente convention ne pourront être imputées par l'entreprise au titre de sa participation au financement de la formation professionnelle continue.

- En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise, l'organisme de formation retiendra, à son choix :
 - le coût total les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de la dite action,
 - un prorata basé sur le delta entre la durée de formation exécutée et la durée de formation estimée.
- En cas d'impossibilité de réalisation du ressort de l'organisme de formation, l'organisme de formation s'engage au remboursement des sommes indûment perçues par application d'un prorata basé sur le delta entre la durée de formation exécutée et la durée de formation estimée.

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée par le contrat (article 4). Les fonds engagés par cette convention s'imputeront sur la participation à la formation de l'année.

Fait en trois exemplaires, à Nantes, le/...../.....

L'entreprise (nom, cachet et signature)	L'organisme de formation	Le stagiaire (nom et signature)
	Rire & corriger n° de déclaration d'activité : 52 44 07556 44 n° de SIRET : 819 651 217 00013 1 rue du Guesclin – 44019 Nantes	

ANNEXE 1 : CONTENU PÉDAGOGIQUE

1/ Le cas des homophones : en finir avec les confusions !

- Le stagiaire travaille sur les homophones qui le perturbent le plus souvent : « a » ou « à », « ses » ou « ces », etc.
- L'accent est également mis sur ce qui s'écrit en un ou deux mots : « quelque » ou « quel que », etc.

2/ Le verbe, sa conjugaison et les formes verbales

- Rappel des bases de conjugaison
- « Zoom » sur les terminaisons avec la présence de certains pronoms
- Le présent et ses difficultés
- L'impératif
- La forme interrogative et les tirets
- La négation
- Les difficultés du subjonctif et le choix subjonctif/indicatif
- L'emploi du futur et du conditionnel
- L'infinitif
- « Zoom » sur les difficultés liées à certains verbes : faire...

3/ L'accord des mots dans les phrases

- L'accord sujet/verbe – les cas particuliers
- L'accord du participe passé
- Le cas des adjectifs de couleur
- Le choix du pluriel ou du singulier dans certaines tournures

4/ L'orthographe d'usage

- Les mots invariables
- Les tournures avec des traits d'union
- L'écriture des nombres
- Les mots en « té/tié »
- Les « e » muets
- Les doubles consonnes
- Les adverbes en « emment »
- Le cas des mots composés
- Les tournures mal employées
- Majuscules ou minuscules
- La terminaison complexe de certains mots



BON DE COMMANDE

ÉMETTEUR :

Rire et corriger

n° de déclaration d'activité : 52 44 07556 44

n° de SIRET : 819 651 217 00013

1 rue du Guesclin, 44019 NANTES

DESTINATAIRE :

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT	TVA (20%)	TOTAL TTC
Améliorer son orthographe et certifier ses écrits professionnels – Certification Voltaire – Formule FOAD	1	390,00 euros	390,00 euros	78,00 euros	468,00 euros
			TOTAL		468,00 euros

Solde payable sous 30 jours maximum à réception de la facture :

- soit par chèque libellé à l'ordre de « Rire et corriger »,
- soit par virement bancaire :
BIC : CEPAFRPP444
IBAN : FR76 1444 5004 0008 0041 2181 913
En rappelant la référence de facturation.

En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (article D. 441-5 du code du commerce).

Accepté par le client : *(date et signature du client)*